

TGOD reçoit l'approbation de Santé Canada pour commencer les cultures dans ses nouvelles serres hybrides situées à Hamilton

**TORONTO, le 3 septembre 2019** — The Green Organic Dutchman Holdings Ltd. (« la société » ou « TGOD ») (TSX :TGOD) (US :TGODF) l'un des principaux producteurs de cannabis certifié biologique, est ravie d'annoncer que Santé Canada a approuvé, en vertu de la *Loi sur le cannabis*, l'expansion des activités dans les nouvelles serres hybrides de TGOD à Hamilton, en Ontario. L'installation de pointe de 123 000 pieds carrés servira à accroître la production de cannabis biologique de première qualité de TGOD alors qu'elle accroîtra ses ventes au Canada.

La serre hybride de TGOD est le fruit de plusieurs années de recherche et de développement. De ses systèmes de climatisation de pointe et de récupération d'eau à l'éclairage D.E.L., il combine les dernières technologies avec des éléments naturels, tels que le sol vivant et la lumière naturelle du soleil. Cette installation de culture biologique a une bien meilleure empreinte environnementale et produit moins de déchets que la culture traditionnelle de cannabis à grande échelle.

« Nous sommes ravis de commencer à utiliser cette serre hybride spécialement conçue à cet effet alors que nous augmentons notre production de cannabis biologique de première qualité, un segment mal desservi par le marché, » a déclaré Brian Athaide, chef de la direction de TGOD. « Notre équipe a été la première à cultiver du cannabis biologique à grande échelle; cette serre hybride a été astucieusement conçue pour la culture biologique, ce qui nous permet de produire du cannabis propre, sûr et non irradié. »

La nouvelle installation est la troisième phase du site de TGOD à Hamilton, d'une superficie de 166 000 pieds carrés et d'une capacité de production annuelle de 17 500 kg de cannabis biologique de première qualité. Conformément à son engagement envers le développement durable, TGOD vise à faire certifier le bâtiment LEED.

La société souhaite également obtenir une certification eGMP pour ces installations afin de permettre les exportations mondiales, en conformité avec les lois et règlements.

#### **À propos de la société The Green Organic Dutchman Holdings Ltd.**

The Green Organic Dutchman Holdings Ltd. (TSX: TGOD) (US: TGOD) est une société cotée en bourse dont les activités de production de cannabis biologique de qualité supérieure sont axées sur les marchés du cannabis médical au Canada, en Europe, dans les Caraïbes et en Amérique latine, ainsi que sur le marché des consommateurs adultes canadiens. TGOD procède également à la production de chanvre et d'huile CBD biologiques au Canada, en plus de distribuer ces produits à l'échelle de l'Union européenne grâce à sa filiale en propriété exclusive, HemPoland. La société cultive du cannabis de qualité supérieure certifié biologique selon les principes de l'agriculture naturelle et durable. TGOD réalise des tests en laboratoires pour s'assurer que les patients ont accès à des produits normalisés, sécuritaires et d'une qualité constante. La capacité de production de TGOD est actuellement de 219 000 kg, mais la construction de nouvelles installations de culture et de traitement d'une superficie totale de 152 695 m<sup>2</sup> est en cours en Ontario, au Québec, en Jamaïque et au Danemark.

Les actions ordinaires de TGOD et les bons de souscription émis en vertu de l'acte du 1<sup>er</sup> novembre 2017 se négocient à la Bourse de Toronto (TSX) sous les symboles TGOD et TGOD.WT, respectivement.

Pour plus de renseignements sur The Green Organic Dutchman Holdings Ltd, rendez-vous au [www.tgod.ca](http://www.tgod.ca).

#### **COORDONNÉES**

Relations avec les médias :

Sébastien Bouchard

[sbouchard@tgod.ca](mailto:sbouchard@tgod.ca)

(647) 272-2476

Relations avec les investisseurs :

[invest@tgod.ca](mailto:invest@tgod.ca)

(905) 304-4201, poste 336

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

*Certains énoncés de ce communiqué de presse contiennent de l'« information prospective » au sens prévu par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur (les « énoncés prospectifs »). Les énoncés prospectifs de ce communiqué de presse incluent, sans s'y limiter, les énoncés qui portent sur la construction d'installations, sur la capacité de production, sur l'obtention de certaines certifications liées aux installations, sur la réception de permis ou de licences, sur la disponibilité ou l'efficacité des produits offerts par la société dans toute région et sur le rendement de la société dans le futur. Les énoncés prospectifs contiennent généralement des termes tels que « planifier », « continuer », « escompter », « prévoir », « avoir l'intention de », « croire », « anticiper », « estimer », « potentiel », « proposé » et autres mots semblables et utilisent des verbes comme « peut/pourrait », « sera/aura » pour parler de certains événements ou contextes. Ce ne sont que des projections. Plusieurs hypothèses ont mené aux conclusions ou aux prévisions fournies dans les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué de presse. Les énoncés prospectifs s'appuient sur les opinions et les estimations de l'équipe de direction au moment où ils ont été formulés. Différents risques, incertitudes et autres facteurs pourraient créer d'importantes divergences entre les événements ou les résultats réels et ce qui a été prévu dans ces énoncés. La société n'est pas tenue de mettre à jour ou de réviser ses énoncés prospectifs, et décline expressément toute obligation et tout engagement à cet égard, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements à venir ou pour toute autre raison, sauf si les lois en vigueur l'exigent.*

*Ni le TSX ni ses fournisseurs de services de réglementation (tels qu'ils sont définis dans les politiques de la Bourse de Toronto) ne pourront être tenus responsables de l'exactitude ou de la validité de ce communiqué de presse.*